



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Article 1 – Objet et champs d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute vente des produits cités en préambule de ces conditions générales de vente.

1.2 La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par le vendeur. Préalablement à cette date, et conformément aux dispositions de l'article L. 113-3 du code de la consommation, les présentes conditions de vente sont mises à disposition de tout acheteur à titre informatif.

1.3 Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur.

### Article 2 – Prix / Tarifs

2.1 Nos prix s'entendent départ magasin ou entrepôt.

2.2 Nos prix sont fixés par les tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, produit non emballé, hors frais d'expédition. Ils sont en monnaie légale. Tous les prix s'entendent nets, TVA et taxes annexes en sus. Ils peuvent être modifiés sans préavis dans le cadre fixé par la loi et les réglementations en vigueur.

2.3 Nous nous réservons le droit de réviser nos prix en cas de modifications sensibles des données économiques, notamment des coûts de main-d'œuvre, de matière, de transport ou des variations des devises sur le marché monétaire. Toutes modifications, soit de taux, soit de la nature des taxes fiscales auxquelles sont assujetties nos ventes, sont répercutées, dès leur date légale d'application, sur les prix déjà remis par nous ou nos clients ainsi que sur les commandes en cours. Ces modifications ne peuvent en aucun cas être un motif de résiliation de commande.

Pour les prix spécifiés par quantité, toute commande portant sur une quantité moindre entraîne une modification du prix indiqué.

2.4 Sauf conditions particulières express propre à la vente, le paiement du prix s'effectue comptant à la commande, quelque soit le mode de commande et moyen de paiement. Aucune commande ne pourra être prise en compte à défaut d'un complet paiement à cette date. Une facture sera remise à l'acheteur pour chaque achat.



### Article 3 – Commandes

3.1 Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits et matériels figurant sur les tarifs du vendeur, et accepté par lui, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

3.2 Toute commande, pour être valable, doit être établie sur les bons de commandes du vendeur après validation du devis lors de la commande par l'acheteur, soit par fax ou par courrier électronique par exemple.

L'acceptation de la commande par le vendeur résulte de la livraison directe des produits commandés.

3.3 Toute commande parvenue au vendeur est réputée ferme et définitive.

3.4 Toute remise de commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente. Elles font échec à toute clause contraire imprimée ou non, générale ou particulière, que nous n'aurions pas expressément acceptée par écrit.

3.5 Les offres faites oralement ou téléphoniquement par nos agents ne constituent pas d'engagement de notre part tant qu'elles ne vous auront pas été confirmées par écrit. Si l'acheteur ne nous a pas fait part de ses éventuelles observations dans un délai de huit jours suivants la confirmation, il sera réputé avoir accepté le contenu de celle-ci.

### Article 4-Livraisons et résolution du contrat

4.1 Les délais de livraison et de transport communiqués n'ont qu'une valeur indicative. Conformément à l'article L442-6-I du code du commerce, le dépassement de ces délais ne pourra donner lieu à aucune retenue, indemnité, dénonciation de la commande, résolution de la vente ou refus des marchandises.

4.2 Nous sommes libérés de l'obligation de livraison en cas de force majeure ou d'évènements imprévisibles assimilés contractuellement à des cas de force majeure, y compris les cas d'interruption ou de retard de transport, manque de matière première, ou encore toute autre cause entravant l'activité de notre entreprise ou celle de nos fournisseurs ou amenant un chômage total ou partiel chez nous-même ou chez nos fournisseurs.

4.3 Quel que soit le mode de transport, et même expédié franco, les marchandises voyagent toujours aux risques et péril du destinataire. En cas de non-conformité des marchandises, retard, perte, avarie ou vol, il appartient au client de faire les constatations nécessaires et de confirmer ses réserves dans un délai de 3 jours à compter de la réception, conformément à l'article L133-3 du Code du Commerce, par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte extrajudiciaire auprès du transporteur.



La copie de cette notification doit nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les mêmes délais. Les marchandises livrées par nos véhicules le sont au domicile du destinataire.

#### 4.4 Frais d'expédition et frais administratif (en France métropolitaine)

Franco de port uniquement à partir de 250,00€ H.T  
Pour une facturation jusqu'à 249,99€ H.T et 11,00€ H.T pour participation aux frais administratifs et d'expédition. Ces conditions s'appliquent à toutes les ventes hors site internet.

Les conditions d'expédition :

Exception aux articles Franco de port :

Des frais d'expédition différents peuvent être appliqués en fonction des articles commandés et/ou imposés par nos fournisseurs. Ils sont alors clairement indiqués sur les devis avant validation par le client.

4.5 Le délai de livraison est stipulé à l'article 5 des présentes conditions générales de vente.

4.6 En cas de manquement du vendeur à son obligation de livraison à la date ou l'expiration du délai prévu ci-dessus, ou à défaut, au plus tard à 30 jours après la conclusion du contrat. L'acheteur peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délais supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

4.7 Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel se soit exécuté entre temps.

4.8 Néanmoins, l'acheteur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de livrer le bien ou de fournir le service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour l'acheteur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

4.9 A compter de la livraison, les risques des produits sont transférés à l'acheteur.



## Article 5 - Délais et réception de livraison

5.1 Pour toutes commandes dont les références sont en stock, nous livrons dans un délai moyen de 3 jours ouvrables sur la France métropolitaine sauf pour certains produits (liste en annexe). En cas d'indisponibilité de stock, le délai moyen est de 20 jours. Les délais sont indiqués à titre indicatif et la société France Tactical Gear SASU ne peut pas être tenue responsable du dépassement des délais indiqués ci-dessus. La commande est prise en compte dès que le paiement sera validé par la société France Tactical Gear SASU.

5.2 Les colis étant livrés par des transporteurs express, France Tactical Gear ne peut garantir le jour et l'heure de livraison. En cas d'absence, le client devra récupérer son colis chez le transporteur ou dans un bureau de Poste.

## Article 6 – Paiement

6.1 Le transfert de propriété des marchandises est suspendu au paiement intégral du prix et des accessoires. Par paiement, il faut entendre, soit la remise effective d'espèces, soit l'encaissement des chèques, soit l'encaissement des effets de commerce. A défaut de paiement, nous nous réservons la reprise du matériel vendu. L'acheteur supportera les risques afférents aux dites marchandises, à la garde et à la conservation desquelles il devra apporter tous ses soins, dès la livraison des produits.

6.2 Dans le cas où notre société devrait revendiquer les marchandises, elle conserverait les acomptes reçus à titre de dommages et intérêts.

6.3 L'acheteur est autorisé à revendre les marchandises sous réserve de propriété seulement dans la mesure où la créance découlant de cette revente est transférée à notre société. En outre, aussi longtemps que subsiste le droit de propriété, la mise en œuvre ou la transformation de la marchandise placée sous ladite réserve se fait à notre profit.

6.4 L'acheteur n'a pas le droit de mettre en gage les marchandises sous réserve de propriété ni d'en transférer la propriété à titre de garantie. Nous devons être immédiatement informés de toute saisie ou autre atteinte portée au droit de vente par des tiers.

6.5 Nos ventes sont faites au comptant, sans escompte à notre domicile, sauf stipulation contraire.



6.6 Quelque soit le mode de paiement, le défaut d'acceptation dans les délais légaux d'un chèque ou d'un effet du commerce, ou le défaut de paiement d'une échéance au terme prévu, et sans autre avis, entraîne la suspension du compte. Le client sera déchu du terme pour tous les paiements à intervenir et toutes les créances deviendront immédiatement exigibles. Ces événements entraînent la résiliation des marchés et commandes et nous libèrent de tout engagement à l'égard des acheteurs défaillants. De convention expresse, et sauf prorogation accordée par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu, une intervention contentieuse et l'application à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à dix pour cent de la somme impayée outre les frais de judiciaires et intérêts légaux. En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur par mois de retard, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement de 40,00 euros.

6.7 Nous sommes seul juges des encours que nous acceptons de prendre sur nos clients. Nous nous réservons la possibilité de demander à l'acheteur de nous fournir toute garantie, caution ou sûreté, bonne et solvable, propre à couvrir ses engagements. En cas de refus ou d'impossibilité, le marché sera résilié de plein droit par simple lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 – Délai de rétractation :

Le délai de rétractation expire quatorze (14) jours calendaires après le jour où le Client, ou un tiers autres que le transporteur et désigné par le Client, prend physiquement possession du produit. Si la commande du client porte sur plusieurs produits et ceux-ci sont livrés séparément, le délai de rétractation expire quatorze (14) jours après le jour où le Client, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le Client, prend physiquement possession du dernier produit.

Notification du droit de rétractation :

Pour exercer son droit de rétractation, le CLIENT doit notifier sa décision de se rétracter du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté à : France Tactical Gear, 62B route de Planois, 88250 La Bresse ou [contact@francetacticalgear.com](mailto:contact@francetacticalgear.com).



Il peut également utiliser le formulaire ci-dessous :

A l'attention de France Tactical Gear, 62B route de Planois, 88250 La Bresse

Numéros de téléphone du vendeur\* :

Adresse de courrier électronique du vendeur\* : [contact@francetacticalgear.com](mailto:contact@francetacticalgear.com)

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du produit ci-dessous :

Référence du produit\* :

Numéro de la facture\* :

Numéro du bon de commande\* :

Commandé le\* :

Reçu le\* :

Moyen de paiement utilisé\* :

Nom du client ou bénéficiaire de la commande\* :

Adresse du Client\* :

Adresse de livraison\* :

Signature du Client\* (sauf cas de transmission par courriel) :

Date\* :

\* : toutes les indications suivies d'un \*sont obligatoirement indiquées par le Client.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, le Client doit transmettre sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

#### Article 8 – Remboursement

Lorsque le contrat est résolu, France Tactical Gear est tenu de rembourser l'acheteur de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.



## RÉCLAMATION ET RETOUR

Toute réclamation portant sur un vice apparent ou une non-conformité du produit pour être recevable devra être formulée par écrit dans un délai de 5 jours suivant la mise à disposition du produit par notre société. Les retours ne sont autorisés que si notre société les a préalablement acceptés. Ils doivent parvenir franco de tous frais à notre société en parfait état de neuf, dans leur emballage d'origine (étiquette, col plastique pour les chemises, autocollant de taille pour les pantalons), en y joignant la preuve d'achat. Les produits seront refusés ou échangés à l'initiative de notre société. Dans le cadre d'un échange pour tout produit non rendu en état de neuf. Les articles brodés ou floqués ne seront ni repris ni échangés. En tout état de cause conformément au droit commun une réclamation de l'acheteur sur tout ou partie des produits pour quelque cause que ce soit, si le bien-fondé de cette réclamation n'est pas justice lui-même et à retenir le paiement de toute facture du fournisseur, qu'elle concerne ou non le litige. Les retours d'articles qui seront acceptés par notre société mais pour lesquels nous ne pourrions proposer d'articles de remplacement à l'identique, un avoir commercial sera édité en faveur du client. Les avoirs sont valables un an à compter de leur date d'émission et peuvent être utilisés contre achat d'autres produits dans nos établissements. Passé ce délai d'un an, les avoirs non utilisés seront automatiquement annulés.

le retour est à la charge du client.

### Article 9 – Garanties

#### 9.1 Garanties légales :

Les marchandises vendues sont garanties contre les vices cachés conformément aux articles 1641 et suivants du Code Civil.



## 9.2 Garantie contractuelle :

La garantie est strictement limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses, elle n'entraîne en aucun cas le remplacement du matériel, sauf si nous constatons que le ou les remplacement(s) entraînerai(ent)t un surcoût excessif. Cette garantie est exclusive de toute autre réparation et ne saurait en aucun cas être entendue au versement de dommages et intérêts. Elle sera limitée à celle accordée par le constructeur et le distributeur. Le non-respect des instructions d'usage et de la destination des marchandises rend caduque la garantie.

9.3 N'entre pas dans le cadre de la garantie les produits consommables ou à usage unique.

9.4 Sont exclus de toutes garanties les défauts et les dommages qui résulteraient d'un montage ou d'une utilisation anormale ou de la négligence de l'acheteur.

9.5 Sont exclus de toutes garanties les dommages aux biens à usage professionnel qui pourraient résulter de l'utilisation des marchandises.

9.6 Les dimensions, les couleurs et poids des matériaux soumis à variation en raison de leur nature ou de leur mode de fabrication bénéficient des tolérances d'usage.

9.7 Une réclamation quelconque ne dispense pas de l'obligation de payer toutes marchandises pour lesquelles il n'existe aucune contestation.

## Article 10 – Attribution de juridiction

10.1 Toute contestation qui pourrait survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conventions sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Epinal, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défenseurs, et ce, nonobstant toute clause contraire.

10.2 Toutes questions relatives aux présentes conditions générales de vente, ainsi qu'aux ventes quelles régissent, qui ne seraient pas traitées par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi Française à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.





*Ventes de matériel survie, outdoor, formations, stages, conseil en sécurité*

#### Article 11 – Modification des conditions générales

France Tactical Gear SASU se réserve le droit, la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Les nouvelles conditions générales de vente seront portées à votre connaissance par modification du catalogue en ligne.

Ventes et Formations